

Décision

Générale

colonial

Décision n° 89-404-1930 Divers.

n° 89-404-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 juillet 1930

Numéro JO

n° 404 du 31/07/1930

Date du numéro

31 juillet 1930

TEXTE INTÉGRAL

le salaire mensuel de Abdi Elmi, domestique à l'hôtel du Gouvernement, est porté de 159 à 175 francs, pour compter du 1er juillet 1930. Le salaire mensuel de Ali Aden, aide-cuisinier à l'hôtel du Gouvernement, est porté de 70 à 100 francs, pour compter du 1er juillet 1930.